



Délibération du conseil municipal de la Commune de Mireval

**OBJET : PROJETS DE TRAVAUX POUR L'EXERCICE
2024**

NOMBRE DE MEMBRES			Séance du 10 AVRIL 2024 L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE Et le 10 AVRIL
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
23	23	21	A 19H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DURAND, Maire.
DATE DE LA CONVOCATION			
28 mars 2024			

Présents (16) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – AMIARD Manuela – DEMOLLIERE Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine - ESCUDIER Christiane – PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – HERMET Rodolphe - DAURES Damien –ROUJAS Georges –ANDRE Robert –JO Michel.

Absents excusés (5) : GRANIER Dominique procuration à DALBIN Jacques – PALHIES Sylvain procuration à GUY Gilles - RODRIGUEZ GRUESO José procuration à ASSELIN Nathalie – ASSENCIO Martine procuration ROUJAS Georges – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise procuration à ANDRE Robert.

Absentes (2) : BOURELLY Céline – BROOKS Christelle –

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté.

Rodolphe HERMET a été nommé secrétaire.

La section d'investissement du budget primitif de la commune a été voté en équilibre avec certaines dépenses prévues aux chapitres 20-21 et 23.

Pour ces chapitres, monsieur le Maire dresse la liste des études et travaux à venir pour l'exercice 2024 :

L'Avenue de Maupas 2^{ème} tranche :

L'avenue de Maupas est une des plus grandes artères de Mireval quand on l'associe à l'avenue Gambetta. Elle est le passage des voies cyclables référencées au département mais également au niveau Européen. Elle est l'unique accès à la gare SNCF pour les Mirevalais. Elle permet aussi la desserte de Mireval par les réseaux de bus. C'est donc un axe très important de notre village, pour les déplacements en voiture, en vélo et à pied, associé aux nombreuses habitations de riverains.

Compte tenu du budget global de réfection de cette avenue, avec notamment un budget de plus de 1.332.000€ rien que pour le Lot Voirie, nous avons décidés de réaliser ce chantier en 3 phases, étalées sur 3 ans.

La première tranche des travaux a été réalisée en 2023 sur l'avenue Gambetta, depuis le ponceau en limite de commune avec Vic La Gardiole, jusqu'au rond-point Gambetta/Maupas.

La deuxième tranche est la plus longue, elle part du rond-point Gambetta et va jusqu'au ruisseau La Canabière , soit sur près de 530 ml.

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-A1
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



Nous sommes toujours dans le même esprit de permettre la circulation sécurisée des véhicules à moteur (voitures et bus), des piétons et des cyclistes. Ces travaux prévoient donc, dans la continuité de la première tranche, 3 voies de circulation : une voie Cycliste indépendante des piétons, un trottoir piéton donc, et une voie de circulation pour les véhicules motorisés. Pour continuer sur nos projets à haute valeur environnementale, nous avons prévu un écoulement mixte des eaux pluviales, une partie par infiltration dans le sol avec le revêtement perméable de la piste cyclable associé à un réseau de drains, et l'autre partie plus conventionnelle avec des écoulements dans des buses béton. Ce système évitant de tout rejeter dans le système lagunaire avec un trop gros débit immédiat.

Les travaux ont commencé il y a quelques semaines, avec les réseaux secs, c'est-à-dire l'électricité, l'éclairage public, et les télécommunications. Nous enchaînerons cet été avec les travaux de voirie, à priori jusqu'à la fin de l'année.

Le Budget global pour cette tranche est de 730.754€ TTC, dont près de 43.080€ de Maitrise d'œuvre.

Local des festivités :

L'aménagement global de l'esplanade Louis Huillet et la construction du nouveau poste de police municipale, ont entraîné une obligation de déplacer le lieu des festivités de Mireval. (Fête locale, 14 Juillet, animations diverses associatives, rencontres occitanes scolaires...).

Pour pallier l'urgence, et pour permettre la continuité des festivités, la commune a installé des conteneurs modulables sur l'esplanade Simone VEIL. Cette solution n'était que provisoire.

Nous avons donc prévu, et ceci en complet partenariat avec le Comité des Fêtes, que nous tenons ici à remercier tout chaleureusement pour leurs nombreux apports, nous avons donc prévu la construction « en dur » d'un local permettant la bonne réalisation des festivités en toute sécurité pour les organisateurs. Il sera situé au même endroit que les bungalows actuels.

Ce local sera conçu, avec toujours en ligne de mire, de proposer un projet à haute teneur environnementale.

Il sera composé d'un (ou plusieurs) bureaux, d'un local de rangement, d'une salle de réunion pouvant servir pour la préparation des repas, de wc aux normes, côté intérieur et côté extérieur. Il nous a aussi été demandé par les associations de construire en prolongement du local Fermé, un comptoir extérieur protégé de la pluie, pour la vente des boissons, ainsi que d'une cuisine extérieure elle aussi protégée. L'ensemble sera d'environ 200m², environ 100m² en locaux intérieurs, et l'autre moitié donnant sur l'extérieur (notamment le bar et la cuisine).

Ce projet de local sera complété par une scène définitive et inamovible, à l'emplacement habituel de la scène démontable que l'on installe contre la piste de danse en béton, lors des festivités. Sous cette scène nous souhaitons pouvoir ranger les divers matériels dont se servent les agents des services techniques (tables, chaises, bancs, barrières...).

Après une consultation auprès de plusieurs architectes, nous venons de désigner le mieux disant, le cabinet Montpellierain ARNONE associé à deux bureaux d'études. La phase préparatoire va démarrer sous peu, l'objectif étant de pouvoir commencer les travaux à l'automne, une fois l'appel d'offre aux entreprises réalisé. Ce chantier devra se terminer dans le 1^{er} semestre 2025, avant les fêtes du village.

Le budget alloué à ce projet est de 357.500€ dont 52.500€ de Maitrise d'œuvre.

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



Etudes pour la réhabilitation des bâtiments scolaires et péri scolaire

Les écoles de Mireval et les équipements du service jeunesse sont indispensables à l'épanouissement des enfants dans leurs apprentissages durant le temps scolaire et périscolaire.

Les locaux doivent offrir un cadre sûr et respectueux en matière de sécurité, d'inclusion, de santé et d'hygiène.

Si, depuis notre première élection en 2014, nous avons toujours été attentif à améliorer l'accueil des enfants et le personnel à travers différents travaux (réfection de classes de maternelle, insonorisation du réfectoire, réfection de la cantine, aménagement extérieur, rideaux, mobiliers...) nous souhaitons continuer le travail et avoir une réflexion plus globale afin d'optimiser les locaux.

Pour tout cela, nous devons effectuer toutes les études obligatoires qui pourront nous permettre de choisir le bureau d'étude (architecte qui construira la réhabilitation des deux écoles) pour la fin de l'année 2024.

D'un point de vue énergétique et environnemental :

- Il est nécessaire de réaliser un bilan énergétique des deux écoles afin de permettre une réflexion globale sur les futurs aménagements, notamment en matière d'isolation et de rénovation des énergies de chauffage.
- La chaleur estivale arrivant de plus en plus tôt dans la saison, nous devons réfléchir aux aménagements idoines dans les cours de récréation.
- D'un point de vue de mise aux normes d'accessibilité :
 - Les deux écoles doivent être mises aux normes par rapport aux règles d'accessibilité.
- D'un point de vue de changement des bâtiments non adaptés :
 - Pour les deux préfabriqués utilisés par le périscolaire, nous pouvons dire qu'ils sont obsolètes ; nous devons les remplacer complètement.
 - Cette réhabilitation nous permettra d'agrandir la capacité de l'école élémentaire, en construisant, éventuellement, un bâtiment à étage en lieu et place du préfabriqué actuel ; ceci permettra aussi de rendre les étages de l'école accessibles.
 - L'actuelle salle de restauration n'a plus la capacité d'accueillir les enfants (et le personnel) dans des conditions acceptables. Nous réfléchissons donc à la construction d'une salle de cantine dans l'école maternelle dans le prolongement du bâtiment qui remplacera le préfabriqué.

De plus, étant donné que la Banque des Territoires va être notre partenaire financier nous pourrions bénéficier du programme EducRénov, programme nationale pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires et ainsi avoir un accompagnement en fournissant les outils et les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet.

Pour terminer, nous souhaitons que cette réhabilitation soit faite de manière participative. Ainsi, l'ensemble du personnel communal des écoles, du SEJM, des enseignants, les élèves, les parents seront consultés dans les prochains mois.

034-213401599-20240418-24-025-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



Projet de jardins familiaux

Le projet de jardins familiaux consiste à mettre à disposition des Mirevalais.es des parcelles individuelles destinées à la production de fruits et légumes en vue d'une autoconsommation.

La création de jardins familiaux est un projet politique qui était d'ores et déjà inscrit dans le programme électoral du mandat 20214/2020. A l'époque la mise en œuvre de ce projet a rencontré certaines difficultés pour trouver un terrain disponible, accessible et proche du réseau d'eau.

A force de persévérance dans nos recherches, nous avons trouvé un terrain d'une superficie d'environ 4 300 m² à la fois proche du village et de la canalisation du Bas Rhône.

Ce projet poursuit un double objectif :

1/ Un objectif environnemental

- ⇒ En favorisant le développement de cultures potagères exploitées de manière durable et écologique (plantations adaptées au climat et respectant la saisonnalité ; méthodes de cultures naturelles : paillage, engrais naturel...)
- ⇒ En mettant en œuvre des actions de sensibilisation à l'Environnement, au Développement Durable et à la protection du cadre de vie par le biais notamment d'animations et d'ateliers...

2/ Un objectif social

- ⇒ En proposant une mise à disposition de parcelle cultivable en contrepartie d'une modeste contribution financière pouvant ainsi constituer un levier d'action sur le pouvoir d'achat
- ⇒ En proposant un lieu propice à la détente, à la convivialité et aux échanges permettant le renforcement du lien social entre Mirevalais.

Depuis quelques mois déjà, nous travaillons sur la définition de ce projet par la mise en œuvre de diverses actions :

1/Le lancement d'une enquête d'opportunité auprès des Mirevalais.es avec pour résultats : 98% d'avis favorable et 66% se sont déclarés intéressés pour cultiver une parcelle. D'ores et déjà plusieurs Mirevalais.es se sont portés volontaires pour s'investir dans la réalisation de ce projet (groupe de travail/association) ;

2/ La création d'un Comité de pilotage qui s'est d'ores et déjà réuni à 2 reprises ;

3/ L'instauration d'un dialogue constructif avec les services et élus de la Ville de Montpellier relatif à leur retour d'expériences, forts de leurs nombreuses réalisations de jardins familiaux depuis 20 ans.

4/ La réalisation d'une visite des jardins familiaux Malbosc 1 et 2 à Montpellier en compagnie du Bureau d'études dédié afin de prendre pleinement connaissance de la réalité du terrain.

Nous avançons donc très favorablement sur ce projet qui s'articulera en 2 phases :

- **1 phase d'études et de conception** qui se déroulera sur **2024**
- **1 phase de travaux envisagée** sur le 1^{er} semestre 2025

La conception et les travaux de préparations des jardins familiaux seront pris en charge par la Mairie de Mireval.

La gestion et l'animation des jardins seront confiées à une association qui sera créée à cet effet.

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de mise en ligne : 18/04/2024



Le budget prévisionnel relatif aux études est de 35 000 € TTC.

Ce dernier comprend notamment les études de sols, les frais d'études liées aux démarches administratives à mettre en œuvre (bail emphytéotique...), les études de conception et les études techniques telle que celles liées à l'alimentation en eau

Projet d'équipement en LED du stade de foot et des terrains de tennis

L'intérêt de ce projet est multiple :

D'une part, il permettra de réduire notre facture énergétique :

Le prix de l'électricité ne cesse d'augmenter et cette tendance ne devrait pas s'infléchir dans les années à venir, bien au contraire :

En 2020 et 2021 le prix du kWh était de 19 cts. En 2022 il est passé à 22 cts

En 2023 il a atteint 35 cts et pour 2024, il est déjà à 51 cts

La consommation des terrains de Tennis et de Foot s'élève, en moyenne, sur les 4 dernières années à 10 000 kWh.

Avec un éclairage LED la consommation d'énergie électrique serait divisée par 8, ce qui compenserait largement la hausse de notre facture énergétique liée à ces installations.

D'autre part, la durée de vie des lampes LED étant multipliée par 10 par rapport aux lampes à incandescence, et même si leur coût est plus élevé, au final, l'investissement sur du matériel LED se révèle financièrement plus avantageux.

Par ailleurs, les fédérations de Tennis et de Foot contrôlent, à intervalles réguliers, la conformité des installations, notamment d'éclairage, pour prononcer leur homologation, et donc leur aptitude à accepter des compétitions. **L'éclairage LED présenterait toutes les garanties pour l'homologation des terrains de tennis et de foot.**

Enfin, l'éclairage LED présente l'avantage de pouvoir être rallumé après une extinction, sans risque de « griller » une ampoule, et d'avoir immédiatement **une bonne intensité lumineuse pour la pratique de ces sports.**

Amélioration du système de vidéoprotection

La technologie des équipements de vidéo protection évolue et nous avons tout intérêt à adapter notre parc de caméras actuel.

C'est ainsi que le serveur qui « gère » actuellement notre système ne serait plus compatible avec des caméras de nouvelle génération. C'est le projet prioritaire !

Actuellement, notre système fonctionne par liaisons hertziennes, lequel ne présente pas toujours la fiabilité requise, en raison des modifications urbaines (nouvelles constructions, végétation, ...). Il nous est préconisé de passer notre réseau sur la fibre optique.

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



Par ailleurs, une réflexion menée en partenariat avec les services de la Préfecture et notre prestataire a mis en évidence que la couverture vidéoprotection pourrait être améliorée en implantant des caméras plus performantes dans des lieux plus stratégiques, ce qui aurait même pour effets, d'en réduire leur nombre.

Enfin, pour une meilleure efficacité de nos enquêtes et pour répondre aux demandes des forces de l'ordre, l'implantation de caméras LAPI (lecture automatique de plaques d'immatriculation) fait partie de nos objectifs.

Projet « espace sport »

PROJET LIEU MULTISPORT

La grande cause nationale 2024 est le sport.

Parce que l'activité physique est indispensable à la santé physique mais également mentale de tout individu, le sport doit faire partie de notre hygiène de vie. Le sport : "Ce n'est pas quand j'aurai le temps" car si je ne fais pas de sport, je risque de tomber malade.

L'objectif est donc de permettre l'accès au sport pour tous, en créant un lieu de vie et de partage tous âges confondus : **un lieu convivial.**

Un city stade est un endroit regroupant un ensemble d'équipements sportifs pour pratiquer différents sports, LIBREMENT et GRATUITEMENT sans réservation ni rendez-vous. Accessible aux personnes à mobilité réduite.

La construction d'un terrain multisport permet la mixité sociale, il permet aux enfants comme aux adultes de se rencontrer, de sortir de la routine et d'apprendre à vivre ensemble. Et tout ça, à travers le sport ! Ils peuvent également partager leur passion qu'il s'agisse de football, basketball, handball, hockey, etc.

Ce lieu regroupera des appareils (type agrès) de renforcement musculaire et de cardio (endurance), un espace multisport (foot, hand, basket), une mini piste de course à pied, un module de street workout, une échelle de rythme et de coordination, un espace pique-nique et quelques bancs.

En un même lieu, on aura donc la possibilité de pratiquer un sport en solo, en duo ou en groupe.

PROJET ATHLÉTISME

Le projet de rénovation et d'aménagement de l'espace athlétisme s'inscrit également dans une mission de renforcement de l'offre publique locale. Il favorisera l'accession à la pratique de l'athlétisme pour tous. Les publics : de l'élite, au sport-loisir en passant par le sport santé et le sport adapté.

Le remplacement du sol en stabilisé par un équipement synthétique assurera aux utilisateurs une pratique sécurisée et confortable.

Cette nouvelle installation permettra de développer les différentes pratiques de l'athlétisme à travers les courses de sprint et de haies, les sauts en longueur, triple saut, hauteur ainsi que les lancers de poids et de disque.

Elle comprendra donc quatre couloirs de ligne droite d'athlétisme (50m), une aire de saut en hauteur, une aire de saut en longueur/triple saut et une aire de lancer de poids/disque.

Richard DESCOUX sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-A1
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, l'équipe « Unir Mireval » ne prend pas part au vote

- **Valide** les projets tels que définis ci-dessus ;
- **Dis** que les financements sont prévus au BP 2024 en section d'investissement.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération, notamment les éventuelles autorisations du droit des sols (DP, PC, PA....).

Le secrétaire de séance
Rodolphe HERMET

Pour ampliation,
Mireval, le 18 avril 2024
Le Maire,
Christophe DURAND



Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Montpellier peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de l'Hérault
- date de publication et/ou notification

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401599-20240418-24-025-AI
Date de télétransmission : 18/04/2024
Date de réception préfecture : 18/04/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **18/04/2024**
Et publication ou notification le **18/04/2024**